

Suite aux annonces ministérielles liées à la Covid-19, et à la réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre sa propagation (décret du 29 octobre 2020), le réseau des Communes forestières Grand Est vous informe sur les mesures mises en place concernant la forêt et les activités liées à la filière forêt-bois.

### ACTIVITES FORESTIERES ET SORTIES EN FORET

Les activités économiques, dont celles forestières et connexes sont autorisées et soumises à **des restrictions strictes réglementaires** (attestation de déplacement dérogatoire) **et sanitaires**. L'ONF maintient l'ensemble de ses missions dans ce cadre.

Les seules sorties autorisées en forêt sont la pratique de l'exercice physique et la promenade des animaux domestiques, à la condition d'être en possession de l'attestation de déplacement dérogatoire (attestation à retrouver [ici](#)). Ces activités ne peuvent être pratiquées qu'à proximité immédiate du domicile.

**Affouage** : suite au retour des préfectures interrogées, les affouages sont autorisés à titre personnel, uniquement pour produire son propre bois de chauffage. Il est nécessaire de se munir de l'attestation de déplacement en cochant la case "déplacements pour effectuer des achats de première nécessité », ainsi que d'un document permettant de justifier le déplacement (titre de propriété, attribution de lot...).

**Chasse** : toutes les opérations de chasse sont interdites durant le confinement. Cependant des arrêtés préfectoraux ont été pris dans les différents départements afin de permettre la régulation de la faune sauvage et la destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts. Retrouvez plus d'informations dans les recueils d'actes administratifs de chaque département.

Des contrôles seront effectués et toute infraction sera verbalisée (135 € d'amende forfaitaire). Chacun est invité à respecter toutes les mesures de distanciation sociale et de confinement imposées à l'ensemble de la population.

### CRISES FORESTIERES ET AIDES FINANCIERES

La note de conjoncture sur la **situation sanitaire des peuplements forestiers du Grand Est** a été actualisée par FIBOIS Grand Est avec la collaboration de l'ONF et du CNPF, vous pouvez la retrouver [ici](#).

Le volet « aides aux peuplements forestiers » dans le cadre du plan de relance a fait l'objet d'une présentation nationale récente : enveloppe de **150 M€** consacrés au volet reconstitution des forêts communales et privées, ciblés vers les peuplements « scolytes », vulnérables et pauvres. Des informations et précisions vous seront apportées dès le lancement du dispositif dans les semaines à venir.

### MESURES DE SOUTIEN

Différentes mesures de soutien sont mises en place, vous pouvez retrouver l'ensemble des informations sur le site notamment du site du ministère de l'économie [ici](#).

A noter que pour les **marchés publics** : le coronavirus est reconnu comme un cas de force majeure pour les marchés publics de l'État et des collectivités locales. En conséquence, pour tous les marchés publics d'État et des collectivités locales, les pénalités de retards ne seront pas appliquées. Retrouvez plus d'informations [ici](#).

### EVENEMENTS - FORMATIONS

Tous les événements initialement prévus en forêt et par les acteurs de la filière sont annulés ou reportés, dont les formations des Communes forestières prévues en Lorraine les **4 et 6 novembre**. Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure des dispositions sanitaires en vigueur, du **maintien** ou du **report** des formations programmées d'ici la fin d'année (novembre et décembre).

### ORGANISATION DU RESEAU DES COMMUNES FORESTIERES

Durant cette période, notre réseau s'est organisé afin de maintenir son activité et vous informer/accompagner au mieux, vous pouvez nous joindre sur les portables et/ou par mail. En fonction de l'évolution et des dispositions de gestion de l'épidémie, nous adapterons nos missions et réunions tout en maintenant notre activité au service des élus de Communes forestières.

**Nous vous souhaitons à tous bon courage durant cette nouvelle période de confinement.**